EXTRAIT

Des Regiſtres du Conſeil général de la Commune.

L'An mil ſept cent quatre-vingt-onze & le huitieme Mai, ſur les onze heures du matin, Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux de cette ville d'Avignon, décorés de leurs écharpes, accompagnés de Meſſieurs les Notables & des membres du Comité militaire, ſe ſont tranſportés à l'Aſſemblée Électorale, ſéante aux Carmes, ſuivis d'un grand nombre de Citoyens, où étant l'Aſſemblée préſidée par M. Corbeau, Citoyen, Chevalier de St. Louis, de Valence, M. le Maire a fait part à l'Aſſemblée que le Conſeil général de la Commune s'étoit rendu hier, en compagnie de qui deſſus, ſur les huit heures du ſoir, à ladite Aſſemblée, d'après la délibération du Conſeil général priſe le même jour, pour motiver le refus qu'il faiſoit d'adhérer à la réquiſition de l'Aſſemblée Électorale, & pour expoſer au Peuple Avignonais, qui s'eſt déclaré ſouverain, libre & indépendant, l'état de ſituation de la caiſſe de la Commune; les dépenſes occaſionnées pour réintégrer les patriotes de Cavaillon dans leurs foyers en deux fois différentes; celles occaſionnées par la premiere expédition à Carpentras, ainſi que des dépenſes qu'il a déjà payées pour l'armée formée d'après les ordres de ladite Aſſemblée Électorale; de celles néceſſitées par les circonſtances malheureuſes dans leſquelles nous nous ſommes trouvés juſqu'à préſent, tant pour les travaux publics, que pour les ſecours qu'il a accordé aux pauvres ouvriers & aux néceſſiteux.

Que s'étant empreſſés de ſe rendre à ladite Aſſemblée pour l'objet ci-deſſus, ils auroient trouvé que la ſéance étoit levée; alors M. le Maire dit à pluſieurs perſonnes qui ſe trouvoient raſſemblées dans ladite Égliſe, le ſujet qui amenoit les repréſentans du Peuple Avignonais, & annonça à ces mêmes perſonnes qu'ils ſe rendroient le lendemain matin, à onze heures, à l'Aſſemblée Électorale.

– M. le Maire a parlé du zele & des ſoins qui ont toujours animé

les membres du Conſeil pour aſſurer la tranquillité publique & ſoulager cette partie ſouffrante de leurs Concitoyens. Les ſentimens qu'éprouvoient les aſſiſtans étoient peints ſur leurs viſages, & il a été interrompu à diverſes repriſes par les plus vifs applaudiſſemens.

Diſcours de Monſieur le Maire.

„ PEUPLE AVIGNONAIS : Ce n'eſt que dans votre ſein que vos Repréſentans peuvent dépoſer leurs peines, leurs inquiétudes & l'amertume dont leur cœur eſt navré, par les calomnies que les ennemis du bien public ne ceſſent de répandre ſur leur conduite & ſur leur adminiſtration. Qu'ils paroiſſent devant nous, ces audacieux impoſteurs, qu'ils ſe montrent, ces accuſateurs, & qu'ils dénoncent devant vous les torts qu'ils veulent nous imputer ; nous ſaurons défendre notre cauſe ; l'honnête homme, l'homme innocent ne craint pas de paroître devant ſes juges pour donner ſa juſtification.

Vos Adminiſtrateurs ne ceſſent depuis leur inſtallation de ſoutenir vos intérêts, de régir avec économie les fonds de la Commune, de veiller avec vigilance à maintenir l'ordre & la tranquillité publique, & de s'occuper ſans relâche du ſoulagement de la claſſe indigente de nos concitoyens, par tous les moyens qui ſont en leur pouvoir & qui vous ſont bien connus.

Seroit-ce un tort à leur reprocher, d'avoir abandonné leurs affaires particulieres & de ſacrifier au ſervice de la Patrie leur fortune & leur vie ? Elle eſt à vous ; vous pouvez en diſpoſer, peuple Avignonais. Nous atteſtons devant l'Être ſuprême, que nous en avons fait le ſacrifice, pour aſſurer votre bonheur, & pour la défenſe de la Conſtitution. Eh bien ! voilà les adminiſtrateurs qu'on calomnie ; qu'on veut vous rendre ſuſpects & peut-être, oſerai-je vous le dire, qu'on vous peint comme ANTI-RÉVOLUTIONNAIRES ! Tel eſt le prix & la récompenſe de nos veilles & de nos ſollicitudes à remplir nos devoirs dans l'adminiſtration qui nous a été confiée.

Regarderoient-ils comme anti-révolutionnaires, ceux qui chériſſent les Loix & qui les reſpectent, ceux qui ſe ſont dévoués à ſoutenir la Conſtitution françaiſe au péril de leur vie ? Quelles que ſoient les intentions de nos ennemis pour nous nuire, ils ne viendront jamais à bout de leurs deſſeins. Fidelles à notre ſerment de bien remplir nos

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

fonctions d'Adminiſtrateurs, de défendre les intérêts de la Patrie & de verſer juſqu'à la derniere goutte de notre ſang, pour le maintien de la Conſtitution que nous avons adoptée ; notre dernier regret ſera de n'avoir pu aſſurer le bonheur de nos Concitoyens.

AMIS GÉNÉREUX, BRAVES AVIGNONAIS ! Votre courage & votre patriotiſme vous ont déterminé à faire une guerre, que vous avez cru néceſſaire. Sans doute il falloit punir les aſſaſſins des patriotes *Lavillaſſe* & *Anſelme* de Vaiſon. Leur mort demandoit une vengeance prompte ; mais il falloit combiner les moyens pour faire cette guerre avec ſuccès, ſoit en ſe procurant d'avance les munitions de guerre, en s'aſſurant un ſervice exact pour les proviſions de bouche & l'argent néceſſaire dont on avoit beſoin pour la ſoutenir. Mais pour remplir ces objets, il auroit fallu, nous direz-vous, faire contribuer les Communes: oui, ſans doute. Mais vous auriez mis une contribution libre & juſte, diviſée ſur les Communes en proportion des ſoldats qu'elles auroient fourni : elle auroit été accordée ſans peine, & j'aime à le croire, cet accord avec toutes les Communes, n'auroit pas mis l'Aſſemblée Electorale dans le cas d'arrêter une impoſition forcée & arbitraire ſur ces mêmes Communes.

Vous conviendrez ſans peine que cette unité de ſentiment, cet accord d'opinion n'auroient manqué de procurer & de hâter l'heureux ſuccès de vos expéditions.

La Municipalité ſe préſente aujourd'hui dans votre Aſſemblée pour vous rendre réponſe, ſur la réquiſition que vous lui avez faite pour le payement de 40 ſous que vous avez arrêté de donner à chacun des Soldats Avignonais qui ſont à l'armée, depuis le commencement de la campagne ; mais auparavant de délibérer ſur cette réquiſition, vous nous permettrez de vous donner connoiſſance des avances en argent que la Municipalité a faites pour cette guerre, & de vous mettre ſous les yeux le tableau de la ſituation de nos finances. Je demanderai que M. le Préſident permette à un Membre du Bureau de Régie, d'en donner les détails. »

M. Gérard, Officier Municipal & membre du Bureau de Régie, a prononcé un diſcours auſſi patriotique qu'intéreſſant, & a rendu compte de l'état de la caiſſe, des dépenſes occaſionnées par les expéditions de Cavaillon, des ſecours que la Municipalité accorde aux indigens, & des dépenſes faites pour l'armée Électorale.

En voici la teneur.

MESSIEURS,

„ La Municipalité n'ayant point le droit d'entrer dans les motifs qui paroiſſoient néceſſiter la guerre, que vous faites actuellement au nom du département de Vaucluſe, ſe borna dans le tems à vous obſerver qu'elle ne pouvoit diſpoſer des finances de la Commune; qu'à peine y avoit-il de l'argent pour ſuffire aux beſoins intérieurs & très-urgens; que le conſacrer à tout autre objet, c'étoit la rendre individuellement reſponſable de tout emploi étranger à ſon miniſtere; & qu'enfin c'étoit faire un vol manifeſte, que de deſtiner les deniers de ceux qui nous ont choiſis pour leur pere à tout autre emploi qu'aux beſoins réels de la commune.

Cependant, malgré des obſervations que la ſageſſe, l'équité & le devoir preſcrivoient tour-à-tour, on n'a pas ceſſé, Meſſieurs, de calomnier cette municipalité en employant des moyens aſtucieux; ces moyens prirent faveur & déciderent à faire la guerre. Alors l'Aſſemblée Electorale fit une réquiſition à la Municipalité de fournir, pour l'armée qu'elle avoit décidé de mettre en campagne, 300 quintaux pain, 60 mille cartouches, l'eau de vie qui étoit dans ſon arſenal.

Le Conſeil Municipal ne pouvant pas ſtatuer ſur cette demande, fit auſſitôt aſſembler le Conſeil général renforcé du Comité Militaire, pour y délibérer: les circonſtances impérieuſes obligerent à tout accorder. Un membre y fit pourtant des proteſtations: il n'a rien été oublié pour faire mal interpréter dans le public ſes intentions; il ne ſuivoit en cela que ſon devoir & ſon droit.

La Municipalité, Meſſieurs, a fourni non-ſeulement ce qu'elle avoit promis, mais encore abſolument tout ce qui lui a été demandé juſques à préſent, ainſi que vous le verrez par le détail ci-après.

Une réquiſition faite hier par le Corps Electoral nous a mis dans le cas de faire aſſembler le Conſeil général. Voici cette réquiſition (*).

J'aurois beaucoup à dire, Meſſieurs, ſur l'illégalité & ſur l'injuſtice d'une telle réquiſition, mais je me tais. Je dis ſeulement que le Conſeil général aſſemblé a délibéré de venir en corps dans votre enceinte pour expoſer l'état des finances de la Commune; & venir montrer à nos Concitoyens, tout ce que nous avons fait, & toutes les meſures que nous avons priſes pour préſerver cette cité d'une miſere qui auroit été inévitable.

Vous aurez ci-après, les détails de tout ce que nous avons fait pour la claſſe des Citoyens qui ſe ſont trouvés ſans travail. Argent, travaux publics, rien n'a été négligé pour leur ſoulagement, & l'hiver qui devoit être plus pénible par l'émigration que notre ville a éprouvé, s'eſt paſſé dans la tranquillité & l'ordre.

Vous demandez actuellement, Meſſieurs, 40 ſols pour chaque garde national avignonais, qui ſe trouvent à l'armée, & cela incontinent & à compter depuis le jour du départ. On peut en ſuppoſer au moins 1200, qui à 40 ſols, forment une ſomme de 2400 livres par jour; le vingt-unieme court: calculez-en la ſomme totale, & vous trouverez qu'elle s'éleve à 50400 liv. Par l'état ci-après, vous verrez ſi la ville peut faire pareilles avances.

Mais, me répondrez-vous, il y a les riches, les ariſtocrates qu'il

---

(*) *EXTRAIT des Regiſtres des Délibérations de l'Aſſemblée Electorale du Département de Vaucluſe, Séante à Avignon.*

Séance du Vendredi, 6 Mai 1791, trois heures de relevée.

Il a été fait lecture d'une Délibération priſe par l'Armée du Département campée à Monteux, réunie dans l'Egliſe des Pénitens Noirs en date d'hier; adreſſée par extrait ſous pli, à l'Aſſemblée Electorale de la part du Général, & du conſeil de guerre de l'armée.

L'aſſemblée prenant en conſidération les objets portés par cette délibération,

Arrête que la Municipalité d'Avignon ſera tenue, & requiſe de payer incontinent aux Gardes Nationaux Avignonais, quarante ſols par jour, depuis le commencement de la Campagne.

Pour Extrait conforme à l'Original.

DUPRAT, *Préſident.*

RUCHON, *Secrétaire-Archiviſte.*

faut preſſurer. Ne l'avons nous pas déjà fait ? cette claſſe de citoyen eſt la plus aiſée ; c'eſt auſſi d'après ces conſidérations, que les gardes-nationales françaiſes, qui ont reſté ſi long-tems ici, ont été logées chez eux de préférence. A-t-il fallu des lits, matelats & draps de lits ? On a été chez eux ; enfin, on a exigé tout ce qu'on a pu. Venir actuellement leur demander davantage, ce ſeroit, Meſſieurs, attenter aux propriétés que nous avons tous juré de maintenir de notre fortune & de notre vie. Un impôt ne peut avoir lieu que lorſqu'il affecte d'une maniere légale & juſte tous les Citoyens. Mais, me répondrez-vous encore, que les uns ſe ſont ſacrifiés pour la révolution, que les autres n'ont rien fait. Je répliquerai à cela que ceux qui ſe ſont ſacrifiés ſont bien récompenſés par la reconnoiſſance que ſes Concitoyens leur portent. Vouloir être exempt, à raiſon de ces ſacrifices, des impôts, des ſurcharges, c'eſt retomber dans le régime arbitraire & paſſer pour patriotes intéreſſés.

Voyons ce qu'a fait la France, ce qu'a fait Paris. Y a-t-il quelque Département qui nous donne pareils exemples ? On obſervera peut-être que l'armée ne peut plus reſter, les membres qui la compoſent demandent des indemnités. Je préſume trop du patriotiſme qui les anime, pour le croire : je ſuis cependant perſuadé que beaucoup regrettent de n'être pas à portée de ſoigner la perception de leur récolte, de voir expoſé le produit de leur ſueur ; mais aucune ſomme quelconque ne pourroit les indemniſer. Quant à ceux qui par des beſoins réels ſont dans le cas de réclamer, il y a des moyens pour ſubvenir à leurs beſoins, & ces moyens ſont à la diſpoſition des Généraux, & à leur connoiſſance.

Enfin, Meſſieurs, nous voulons être Français ; nous le ſerons bientôt, & nous n'en ſerons dignes qu'en obſervant religieuſement les Décrets émanés de l'Aſſemblée Nationale que nous avons juré de maintenir dans toute leur intégrité. »

Des applaudiſſemens réitérés ont été l'interprete des ſentimens du peuple.

Alors M. Corbeau de Valence, Chevalier de St. Louis, ſe diſant Préſident proviſoire de l'Aſſemblée Électorale, a dit : = Meſſieurs,

ſi j'étois Avignonais & non pas médiateur, j'opinerois à ce que l'armée ne rentrât pas avant le décret de réunion pour conſerver l'éclat des armes Vaucluſiennes & Avignonaiſes. = M. le Maire a répliqué que l'intention du Conſeil général n'étoit point de demander le retour de l'armée, & que, bien loin de vouloir compromettre l'honneur des Avignonais, il deſiroit au contraire qu'ils ne rentraſſent qu'avec les lauriers dus à la juſtice de leur cauſe & à leur bravoure.

Meſſieurs Coulet, Officier Municipal, & Vinay, Subſtitut du Procureur de la Commune, ont parlé au peuple ſur l'impoſſibilité où ſe trouvoit le Conſeil général de la Commune, d'adhérer à la réquiſition de l'Aſſemblée Électorale, & pour lui repréſenter que leur activité & celle du Comité militaire n'avoient point de bornes, & que les dons patriotiques ſubſtitués à la contribution forcée & arbitraire, arrêtée par l'Aſſemblée Électorale; contribution auſſi alarmante que contraire aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale, que le Peuple Avignonais a juré d'obſerver, feroient ſuffiſans pour aider les femmes & les enfans de ceux qui ſont à l'armée, & que des dons volontaires, dont pluſieurs avoient été offerts & apportés au Comité militaire, étoient préférables au mode dangereux qu'on avoit voulu établir.

M. Corbeau, ſe diſant proviſoirement Préſident de l'Aſſemblée Electorale, qui s'eſt déclarée permanente, a répondu que l'Aſſemblée prendroit en très-grande conſidération les motifs qui ont déterminé le Conſeil Général de la Commune, à ne pas adhérer à la réquiſition faite le jour d'hier.

Les Membres dudit Conſeil Général de la Commune, en compagnie du Comité Militaire, ſe ſont retirés, & ſe ſont rendus à la Maiſon Commune, où étant M. le Subſtitut du Procureur de la Commune, a requis que les Diſcours prononcés par M. le Maire, & M. Gérard, Officier Municipal, ainſi que les pieces dont il a été fait lecture, & le préſent procès-verbal fuſſent promptement imprimés, afin que le Public fût inſtruit de la démarche qui a guidé la Municipalité, & jugeât par lui-même de l'état de ſituation des finances de la Commune. Impreſſion qui a été unanimement approuvée, & ſe ſont leſdits ſieurs ſouſſignés.

Richard, Maire; Lamy, Gérard, Niel, Coulet, Ferrier, Mauvans, Prêtre; Guillaume, Cluchier, Descour, Guigue, Bernard, Sauvan aîné, Officiers Municipaux; Gabriel Vinay, Subſtitut du Procureur de la Commune; Bernard, Prêtre; Barbe, Prêtre; Paysan, Namur, Gaudibert; Arnaud, Richard, Vicary, Clauseau, Descatte, Chapuis, Peyre aîné, Sagnier, Mensieux, Notables; Pierrugues, Lieutenant-Colonel; Aubary, Aide-Major; Peytier, Aide-Major; Bontoux, Aine-Major; Gibert, Capitaine; Gaudibert, Capitaine; Moureau, Capitaine; Bondon, Capitaine; Delorme, Capitaine; Mechine, Capitaine; Fortune, Capitaine; Ferrier, Capitaine; Richard fils, Capitaine; Achard, Capitaine; Isnard, Député; Fouquet, Député; Beaumont; Legendre, Député; Feron, Député; Dupray, Lieutenant; Bernard, Secrétaire du N°. 4.; Palun fils, Député. J. L. Vernet, Secrétaire-Commiſſaire-Ordonnateur.

ÉTAT des ſommes payées par la Commune d'Avignon, pour donner du travail aux femmes & filles, & fournir des ſecours aux Citoyens, depuis le 17 Décembre dernier, juſques & inclus le 7 Mai 1791.

Pour la filature du chanvre & du coton	19389	l. 19	ſ.
Pour les ouvriers qui ſont ſans travail, & auxquels on donne 40 ſols par ſemaine à chacun	16986	16	
Pour les femmes & filles auxquelles on accorde un ſecours de 20 ſols par ſemaine à chacune	1414	10	
Pour les réparations faites aux remparts & aux portes de St. Roch & du Rhône, par divers maçons	6436	4	
Pour le recurage des foſſés de Champ-fleuri, chemin de Nove & Fontaine-couverte, par des cultivateurs	5797	11	
Pour le replacement des reverberes, à divers ouvriers . . .	1711	19	
Pour la Démolition & ſuppreſſion des inſcriptions & armoiries, à divers maçons	950		
	52686	l. 19	ſ.

Non compris, la gravure des noms & numéros des rues, iſles & maiſons, à divers ouvriers, & autres ouvrages à la Palliere & ailleurs, faits avant le 16 Décembre dernier, & mentionnés dans notre dernier compte rendu.

AVANCES faites par la Municipalité d'Avignon, à l'occasion des divers mouvemens du Comtat.

Affaires de Cavaillon & Carpentras.	Pour la premiere affaire de Cavaillon	6372 l. 13 s. 8 d.		
	Pour la seconde & ensuite à Carpentras & ailleurs dans le mois de Janvier dernier . .	21834 18		28207 l. 11 s. 8 d.
Pacte Fédératif.	Pour le pacte Fédératif	2391 8 9		
	Aux Commissaires des différentes Communes qui se sont rendus ici à cette occasion.	3000		5391 8 9
Armée.	Pour environ 110 quintaux poudre en cartouche ou en nature, à 25 sols la livre . .	13750		
	Pour environ 350 quinraux de plomb	13000		
	Pour 170308. livres pain pour l'armée, payé à divers boulangers à raison de 19 patas la livre	9541 6		40224 7 3
	Pour 24922 livres pain au même prix, & dont le montant n'est pas encore payé.	3389 18 3		
	Pour aricots, pois & riz envoyés à ladite armée.	543 3		

Avances faites à l'Assemblée Electorale, de la caisse de la Commune,

SÇAVOIR:

Assemblée Electorale.	Compté à M. Minvielle pere sur son reçu . .	2400 l.	
	Idem. A M. Minvielle cadet	2000	
	Idem. A M. Palun, Député de ladite Assemblée à Paris, à compte des frais de sa députation.	1200	5600
			79413 l. 7 s. 8 d.

Nota. On observe que dans les dépenses ci-dessus, ne sont point compriſes celles faites pour achats de boulets & mitrailles, façon de cartouches, gargouches, balles & boulets, eau-de-vie, cordages, ustensiles & autres attraits, dont le montant s'éleve à une somme assez considérable, & qu'on ne peut déterminer dans le moment présent.

SITUATION de la Caiſſe du Tréſorier général de la Commune au 7 Mai 1791.

RESTE en caiſſe audit jour 7 Mai, ſuivant le Bordereau fourni par ledit Tréſorier, & de lui certifié, d'après la vérification faite par MM. les Commiſſaires nommés par le Conſeil Municipal, en date du 6 du préſent mois, & conformément à leur rapport.

SAVOIR:

En bons de caiſſe	24184 l. " "		
En aſſignats	4739 " "	50612 l. 12 ſ. "	
En eſpeces	21689 12 "		

Sauf erreur de calcul. Avignon, le 7 Mai 1791. Signé, DESAIFRES fils, Tréſorier.

Nota. *Les bons de caiſſe ſont des billets pour retirer une ſomme quelconque, & pour ſervir d'à-compte pour une dépenſe ou un ouvrage dont on ne peut fixer au juſte le montant, & qu'on retire enſuite au moyen d'un mandat qui explique & motive l'objet pour lequel le bon a été fait.*

DÉTAIL des bons de Caiſſe ci-deſſus.

Pour le compte de l'Aſſemblee électorale. Cette ſomme eſt dans le cas d'être remboursée.	Un de 3000 liv. pour les Commiſſaires du pacte fédératif . .	3000 l. " "	
	Un dit de 2400 liv. pour pareille ſomme comptée à M. Minvielle pere, pour l'Aſſemblée électorale.	2400 " "	
	Un dit de 2000 liv. comptées à M. Minvielle cadet, pour *id.*	2000 " "	8600 l. " "
	Un dit de 1200 liv. comptées à M. Palun, Député à Paris par ladite Aſſemblée.	1200 " "	
Quoique nous ignorions l'emploi de ces ſommes, la rentrée n'en eſt pas moins certaine.	Autre de 6000 l. comptées à Saul Cremieux, en date du 9 Fév.	6000 l. " "	
	Idem, de 1200 liv. comptées à Mme. Roque Londe, du 1 Mars.	1200 " "	7200 " "
	Un billet ſouſcrit par la Municipalité de Cavaillon à l'ordre du ſieur Patrix, & payable fin Juin prochain.		960 " "
Leſdites 6851 l. ſont cenſées être employées; mais n'ayant pas les comptes ni les pieces juſtificatives de leur emploi, nous n'avons pas encore pu les convertir en mandats.	Autre bon, en date du 16 Décembre 1790, à M. Minvielle, de	3046 l. " "	
	Autre du 19 Décembre au porteur	100 " "	
	Autre du 28 dudit, à M. Duprat.	240 " "	
	Autre du 12 Janvier 1791, au même.	165 " "	6851 " "
	Autre du 15 Mars, à M. Minvielle.	300 " "	
	Autre du 2 Mai, à M. Breſſet, chargé de payer les minuties de la Maiſon Commune, de	3000 " "	
	Autre bon de l'ancienne adminiſtration, ſigné Payen, Conſul, en date du 1er. Juin 1789, de		573 " "
			24184 l. " "
	Vous voyez, Meſſieurs, par ces détails que nous ne devons & ne pouvons compter que ſur la ſomme réelle en eſpeces, de	21689 l. 12 ſ. "	
	Sur celle en aſſignats, de	4739 " "	33628 l. 12 ſ. "
	Et ſur la rentrée du montant des deux bons, de	7200 " "	
	Nos beſoins journaliers s'élevent pour chaque mois, ſuivant le détail ci-après, quoique fait à la hâte, à la ſomme de.		11745 l. 17 ſ. 6 d.

Il eſt donc évident que nos moyens ne ſont pas ſuffiſans pour fournir à de plus fortes dépenſes.

f 4

ÉTAT des charges indiſpenſables que la Commune d'Avignon eſt obligée d'acquitter chaque mois.

SAVOIR;

	l.	ſ.	d.
POUR les pauvres ouvriers ſans travail, à raiſon de 700 liv. par ſemaine, & de 40 ſols pour chacun.	2800		
Pour les femmes, pauvres paſſans & autres pauvres, à raiſon de 200 liv. par ſemaine, & de 20 ſols, pour chacune. . .	800		
Pour la paye de la garniſon.	2400		
Pour celle de la Gendarmerie-Nationale.	500		
Pour les Tambours, & Muſique de la Garde-Nationale. . .	220		
Pour la filature du chanvre & coton, achat de matieres & main-d'œuvre, environ.	1200		
Pour les gages des dix valets de Ville, ou de Police.	312		
Pour *idem*, des huit Portiers des portes de la Ville.	120		
Pour *idem*, des Concierges des Priſons Royaux, & de Saint-Pierre, des Sbirres & de l'Exécuteur.	153	17	6
Pour les honoraires & appointemens des Commis des Bureaux de la Maiſon Commune.	240		
Pour le feu, la lumiere de la Maiſon Commune, & des différens Poſtes de la Ville, environ.	600		
Pour divers travaux publics, environ.	2400		
	11745	17	6

Non compris la troupe du centre, caſernée au Collége. . . .

Les comptes des ouvriers pour réparations de néceſſité, qui ſe préſentent tous les jours. . . . . .

Penſions indiſpenſables à payer, ſoit aux Œuvres-Pies, ſoit à divers particuliers qui ſe trouvent en avoir beſoin. . . .

Le payement des Curés & Vicaires. . . . . .

Les Régens des Ecoles gratuites. . . . . .

Et quantité d'autres dépenſes qu'il eſt impoſſible de prévoir.